

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	9

Date de convocation et d'affichage: trente mai deux mil dix sept

Séance du: L'an deux mil dix-sept, le neuf juin à 19 heures 30 minutes

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie - MM. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric - Mme DZIEMBOWSKI Séverine - M. BUADES Michel

Absents excusés : - M. GUIROD Alain - Mme D'HALLUIN Chantal - M. DEL FABRO Gérald - Mme HOSSELET Jeannine - M. LUDWICZAK Jérôme

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER SUR LA COMMUNE

Madame Le Maire fait connaître que par lettre du 28 avril 2017, Monsieur Le Président du Conseil Départemental l'a invitée à faire délibérer le conseil municipal sur le projet de périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT.

En effet, le périmètre ainsi proposé s'étend sur notre commune sur une surface de 29 ha 00 a 82 ca. En application de l'article L. 121-4 du code rural, cette surface étant comprise entre le vingtième et le quart de la superficie totale de notre commune (5.87 %), l'accord de notre conseil municipal sur l'extension prévue est nécessaire et nous pouvons également, en application de l'article L 121-4, demander au Président du Conseil Départemental la nouvelle constitution d'une Commission Intercommunale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré

refuse l'extension du périmètre d'aménagement Foncier Agricole et Forestier proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BARALLE, BOURLON, BUISSY, EPINOY, MARQUION, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, RUMAUCOURT, SAINS-LEZ-MARQUION, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTREE, AUBENCHEUL-AU-BAC, FRESSIES, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, HAYNECOURT sur le territoire d'HEM-LENGLET.

MODIFICATION DE CERTAINES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI.

Madame le Maire fait lecture d'une délibération prise le 10 avril 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai concernant la modification de certaines de ses compétences.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des compétences de la Communauté d'agglomération de Cambrai, à savoir :

- de modifier les compétences optionnelles suivantes :

* « Les actions visant à assurer le suivi de personnes en difficulté : en partenariat avec la maison de l'emploi, le PLIE et la mission locale »

* « Les actions favorisant l'insertion des personnes en difficultés en partenariat avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Cambrésis) et la Mission Locale »

En « Les actions visant à assurer le suivi et l'Insertion de personnes en difficulté : en partenariat avec la maison de l'emploi, le PLIE et la mission locale »

- de modifier la compétence supplémentaire suivante :

* « Prévention des inondations par débordement des cours d'eau sur les communes de Cambrai, Cantaing-sur-Escout, Fontaine-Notre-Dame, Marcoing, Noyelles-sur Escout et Proville.

En prévention des inondations.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^e CLASSE

Madame Le Maire expose aux membres de l'assemblée que Monsieur DUPONT Alain, adjoint technique 1^{ère} classe peut prétendre à bénéficier d'un avancement de grade au titre de son évolution professionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à compter du 01 juillet 2017.

La rémunération sera statutaire.

La durée du travail sera identique, soit 35 h par semaine.

Pour la création de ce poste, le budget sera prévu et les dépenses inscrites au budget.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

Madame Le Maire expose aux membres de l'assemblée que Monsieur DUPONT Alain Va bénéficier au 01 juillet 2017 d'un avancement de grade au titre de son évolution professionnelle.

Aussi, pour valider ce grade, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe précédemment ouvert.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 01 juillet 2017

ACQUISITION DE LA PARCELLE B 1678

Madame Le Maire expose à l'assemblée délibérante la proposition des voies navigables d'acquérir la parcelle B 1678 pour une valeur de 80.00 € (estimation faite par France Domaine)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide l'acquisition de la parcelle B 1678 et le paiement des frais inhérent à l'acquisition
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ANNULATION DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2017/39 DU 14 AVRIL 2017

Madame Le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante d'une correspondante de M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Cambrai datée du 24 mai 2017 concernant la délibération budgétaire modificative N° 2017/39 du 14 avril 2017.

Le résultat corrigé reporté en section d'investissement ne correspond plus à celui figurant dans le compte de gestion du comptable. En effet, le montant à reporter en section d'investissement est de 64 626.19 € et non de 48 326.19 € comme précisé dans la délibération modificative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération modificative budgétaire N° 2017/39 du 14 avril 2017.

REPLACEMENT DE DEUX BOUCHES D'INCENDIE

Madame Le Maire expose au conseil municipal que lors d'un contrôle du SDIS, il a été constaté le mauvais fonctionnement de 2 bouches d'incendie (Rue Pasteur et Rue des Lilas)

Madame Le Maire, présente au conseil municipal deux devis pour le remplacement de ces 2 bouches d'incendie :

- NOREADE à Beauvois-en Cambrésis (la régie de SIDEN-SIAN) pour un montant HT de 4 474.36 €
- La société LORBAN et Cie à la Longueville pour un montant HT de 3.500.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de choisir la société LORBAN et Cie à La Longueville pour un montant HT de 3 500.00 € soit un total TTC de 4200.00 €
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

LOCATIONS ZONE DE LOISIRS (Changement)

- M. LANDGRAFF Emeric, résiliation au 30 juin 2017
Parcelle n° 24 « ancien terrain de football »
Successeur : M. DEBRUYNE Tony et Mme LEPLoS Yvette
Loyer 210 €

- Mme JOOSTEN CAMBIER Denise, renouvellement au 30 juin 2017
Parcelle n° 27 « ancien terrain de football »
Loyer 210 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette